

Bulletin Municipal de la Commune de Viuz-La-Chiésaz

ÉTÉ 2024

Le Viulan

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

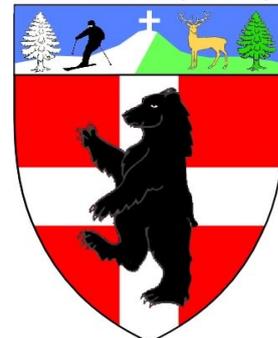
La France va vivre cet été un moment historique, les 33eme olympiades, les Jeux olympiques de Paris 2024. L'origine des jeux remonte aux temps les plus anciens de la Grèce antique. Les premiers à être entrés dans l'histoire eurent lieu en l'an 260 avant J.-C., à Olympie, d'où est venu leur nom de Jeux olympiques. C'est la troisième fois que la France les organise, la première fut en 1900 et la seconde il y a 100 ans, en 1924 ! Les jeux rassembleront cette année les athlètes de plus de 200 pays du monde, tous venus à Paris dans l'espoir d'être, dans leur discipline, le meilleur de tous. Souhaitons-leur cette chance et regardons en direct le spectacle magnifique qu'ils vont nous offrir. Que notre village s'emplisse de la rumeur des bravos et des applaudissements des athlètes vainqueurs !

Des travaux de goudronnage à l'initiative de la mairie auront lieu dans notre commune la semaine du 19 août, après les jeux. Ils concerneront le bas de la route des Pierres jusqu'à l'accès au nouveau projet immobilier, la remise en état, actuellement très dégradé du sommet de l'allée du Pontet dans le hameau de Lacrevez et la remise en état de la partie la plus dégradée de la route du Chainet. Des contraintes et restrictions de circulation seront à prévoir pendant leur durée de préparation et de finition, vous en serez informés.

Le printemps a été très pluvieux cette année avec des épisodes de pluies intenses et des bourrasques de vents violents. De gros arbres ont été abattus et des branches jonchaient les routes, qui pour certaines ont été coupées momentanément. Ces précipitations

(Suite page 2)

VIUZ-LA-CHIESAZ
Le Sémnoz - Parc Naturel Régional des Bauges



DANS CE NUMÉRO

LE MOT DU MAIRE	1-3
CONSEIL MUNICIPAL	4-31
MOUSTIQUE tigre	32-34
QUALITÉ DE L'AIR	35-38
MUSIQUE EN BAUGES	39
GRAND ANNECY	40-41
PAGE ÉCO	42-43
ASSOCIATIONS	44-50
RAPPEL	51
PAUSE GOURMANDE	52
ETAT CIVIL	53
PUB	54

DATES A RETENIR

BIBLIO BINGO
du 6 juillet au 7 septembre
PORTE OUVERTE BIBLI
Le 14 septembre matin

MUSIQUE EN BAUGES
Le 11 août à 20h30

FÊTE DU COMITE
Le 21 septembre dès 19h



abondantes ont aussi provoqué des ravinements qui ont fait descendre des graviers des chemins et des descentes forestières sur nos routes. Ce n'est pas nouveau et cela se reproduira, peut-être accentué par le changement climatique.

Nos agents sont intervenus sur la commune avec nos propres moyens, qui sont limités. Ils ont fait un gros travail pour débarrasser les arbres et les branches. Par ailleurs nous avons fait appel à une entreprise pour le balayage de toutes les voies communales. Des particuliers ont aussi agi rapidement quand leurs responsabilités étaient en cause. Enfin, sur les départementales, les services du département sont intervenus très rapidement. Remercions-les pour le travail accompli.

Notre commune est une commune rurale, et de montagne, en pleine mutation, son urbanisation prend place là où autrefois les eaux des pluies ruisselaient librement. Les maisons, les haies, les clôtures et autres aménagements sont aujourd'hui des obstacles qu'elles contournent, ou envahissent dans le pire des cas. Le phénomène étant national, l'État par la loi du 3 août 2018 a créé une compétence obligatoire « gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communautés d'agglomération, le Grand Annecy en ce qui nous concerne. Un service des eaux pluviales a donc été mis en place, mais on s'en doute, sa jeunesse, son domaine d'action, la taille du territoire avec ses 34 communes, et la charge financière qui en résulte, sont immenses. Déjà très actif, nous faisons appel à lui ponctuellement pour le contrôle et l'entretien de nos réseaux existants, mais il ne pourra pas tout résoudre.

Le principe retenu par l'État est que les eaux de ruissellement sont un phénomène naturel et qu'elles doivent ruisseler naturellement. Il faut donc veiller à les laisser traverser vos propriétés tout en vous protégeant des dommages qu'elles peuvent vous créer, comme pénétrer dans votre maison. Par contre, elle dit aussi qu'est responsable celui qui aggrave le ruissellement des eaux pluviales et cause un dommage chez autrui, comme créer un ouvrage qui dirige vos eaux vers votre voisin. Se raccorder sur une voie communale existante pour accéder à sa maison oblige le propriétaire à contrôler l'entrée dans sa propriété des eaux qui proviendraient de la voie communale. Enfin, si la commune modifie la route aggravant la pénétration des eaux dans votre propriété, elle est responsable. Soyez donc vigilants, respectez vos obligations et contactez la mairie si vous le pensez nécessaire.

Notre urne vous attendait et vous êtes venus nombreux, en effet, votre participation aux élections européennes du 9 juin et législatives des 30 juin et 7 juillet a été très importante. Sur 1130 inscrits vous avez été 809 à avoir voté, soit une participation de 72 %, pour un pourcentage national de 66,7 %. Votre civisme est le signe de la bonne santé de notre vie démocratique, dans notre commune, comme dans notre pays et notre nation entière.

Été, soleil, vacances, travail, chères habitantes et chers habitants, et nos nouveaux habitants, je vous souhaite un très bon été.

Votre maire,

François LAVIGNE DELVILLE.

La micro crèche les petits flocons à Viuz

La micro-crèche les Petits Flocons, située au centre du village de Viuz, 1 route de la Vétaz, accueille les enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, et de 7h30 à 18h15. La crèche dispose d'un grand jardin qui permet de joyeuses activités en plein air, d'une belle salle de vie, de 2 dortoirs pour que les siestes puissent avoir lieu en toute tranquillité, et d'un hall, où chacun peut déposer ses petits trésors dans des casiers individuels.

L'équipe accompagne le développement des enfants en attachant une importance particulière à leur éveil artistique et culturel, notamment grâce à l'intervention mensuelle d'un musicien dont le talent vient également égayer les spectacles proposés lors des fêtes de la crèche, pour le plus grand bonheur des petits et des grands

Dans notre établissement, la journée est rythmée par différents rituels afin que l'enfant prenne conscience du temps qui passe et puisse se repérer tout au long de sa journée. Le matin par exemple, ils se rendent à la boulangerie pour y acheter le pain de la journée ! Nous accueillons les enfants, mais aussi leurs familles. Régulièrement, nous organisons des rencontres conviviales autour d'un café ou d'un goûter, afin que les parents puissent profiter d'un temps d'échange entre eux et avec notre équipe. Il nous reste encore quelques places pour accueillir vos enfants dès la rentrée, alors n'hésitez pas à nous contacter au 06.58.21.47.37 ou par mail : c.monnier@lbbe.fr



Conseil municipal, principales décisions

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2024 CONVOCATION DU 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, à vingt heures et six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAULT Anita (**QA**).

Procurations : Madame JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**) donne procuration à Mme LIBERT MESNAGE Evelyne, Madame LANOUX Marianne (**LM**) donne procuration à Mme MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine ; Madame LARRIEU Cécilia (**LC**) donne procuration à M. BOUVARD Bruno et Madame TALLARON Luce (**TL**) donne procuration à Mme QUOUILLAULT Anita.

Excusés : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**)

Secrétaire de séance : MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**)
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (SL)

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 20 février 2024,
 Délibération validant les frais d'honoraires de Maître Poncin,
 Délibération approuvant la subvention à Halpades,
~~Délibération approuvant la convention Val/ Bibliothèque avec la maire, non conforme~~
 Délibération approuvant la convention avec le Syane / Gaz,
~~Délibération donnant la compétence RLPI à l'EPCI ou à la commune, annulée~~
 Délibération approuvant la convention entre Edifim et la commune,
 Délibération modifiant le tableau des effectifs,
 Délibération approbation du compte de gestion budget locaux commerciaux 2023,
 Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget locaux commerciaux 2023,
 Délibération vote du budget des locaux commerciaux 2024,
 Délibération approbation du compte de gestion budget services périscolaires 2023,
 Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget

services périscolaires 2023,
Délibération approbation du compte de gestion budget principal 2023,
Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget principal 2023,
Délibération vote des taux d'imposition 2024,
Délibération vote du budget principal 2024,
Délibération approuvant la gestion des flux avec le bailleur social Halpades

Validation du PV du Conseil Municipal du 20/02/2024

LDF met en questionnement le conseil sur la restitution du CM du 20/02/2024.
Il n'y a aucun retour des élus.

LDF procède au vote :

Vote à l'unanimité

Délibération validant les frais d'horaires de Maître Poncin

Le Maire donne le contexte du contentieux entre la commune et un agent communal.

LDF projette la convention d'honoraires proposée par le cabinet d'avocats.

CO visualise que la convention proposée n'a rien à voir avec le contentieux de la commune. C'est un autre dossier qui est présenté entre la ville de Grenoble et un M. Garcia.

BB questionne le professionnalisme du cabinet et demande si nous ne devrions pas en changer ?

LDF rassure sur la qualité professionnelle de Maître Poncin sur d'autres situations nous liant à lui.

LS explique que l'avocate en charge des dossiers de contentieux sur les problématiques touchant aux ressources humaines vient juste de revenir de congé maternité et cela peut expliquer cette erreur.

LS a un rdv téléphonique avec Maître Tissot ce jeudi 21 mars à 10H30 afin de faire le point sur les 2 contentieux d'agents en cours.

CO propose son aide pour un futur appel téléphonique et avoir un regard complémentaire sur les dossiers. Il avance que les honoraires pratiqués par le cabinet sont corrects et dans les prix du marché. Il fait la proposition d'un accord à l'amiable pour traiter le contentieux de l'agent. Il avance qu'une procédure peut être proposée en amont avant d'arriver à une situation financièrement lourde pour les deux parties.

LDF apporte un complément d'informations sur la situation de cet agent pour mieux comprendre l'élément déclencheur de la problématique.

La délibération ne peut pas être validée compte-tenu du dépôt du mauvais document.

LS fera la demande de la bonne pièce auprès de Maître Tissot.

La délibération est donc renvoyée au prochain conseil municipal du 09/04/2024.

Délibération approuvant la demande de subvention d' Halpades pour la livraison des logements sociaux du projet « Bâton »

LDF explique que la demande de subvention est corrélée au financement des logements sociaux faits par les bailleurs pour nous c'est Halpades.

La participation de l'EPCI du Grand-Annecy a été calculée à hauteur de 207 795 €. Et pour notre commune cela représente la somme de 85 825 €.

LDF informe qu'il a échangé avec le directeur d'Halpades. Ce dernier n'était pas au courant de cette pratique de demande de subvention il a avancé qu'il se renseignait de son côté.

LDF fait la lecture du courrier envoyé par Halpades en décembre 2021. Il insiste sur le choix du mot «susceptibles » qui renvoie bien à une non-obligation de la commune à payer cette subvention.

Il avance le fait que la commune est de petite taille et qu'elle a déjà consenti à un gros effort en faisant faire les 30 logements sociaux sur le projet « Bâton ». Il explique qu'il y a un dépassement conséquent sur le projet de la place publique de 200 000 € qu'il va falloir absorber dans le budget 2024 qui n'était pas prévu. Aussi ce dernier propose d'apporter un refus au versement de la dite subvention.

MDR demande si c'est le Grand-Annecy qui paye notre subvention ?

LDF répond par la négation, que le Grand-Annecy ne paye que sa partie et que nous ne paierons pas la nôtre.

CO avance que l'on peut leur expliquer qu'un projet majoré non budgétisé à la base vient d'être ligné sur le prévisionnel 2024 et que nous n'avons pas les finances pour payer cette subvention sans mettre en péril l'équipe des finances.

LDF propose donc de ne pas accepter le versement et de faire à Halpades un courrier de refus argumenté.

LDF procède au vote.

Vote à l'unanimité du refus du paiement de la dite subvention.

Délibération approuvant la convention de Val et la commune pour la mise en disponibilité d'un agent communal pour la gestion de la bibliothèque

LDF explique que cette délibération est annulée compte tenu de la non-conformité de la mise à disposition.

LS explique que l'on ne peut pas mettre un agent contractuel en CDD à la disposition d'une association. Ce n'est pas légal.

Anita avance qu'il aurait fallu se renseigner en amont pour avoir l'information juste.

LS donne l'information juridique suivante : seul un fonctionnaire titulaire et ou un agent contractuel en CDI peut être mis à la disposition d'une association.

Elle rassure le conseil que des solutions sont possibles et qu'elles devront être traitées lors de la prochaine commission vie locale à savoir municipaliser la bibliothèque, ou placer l'agent contractuel en CDI.

Le choix se fera lors du prochain conseil municipal du 09/04/2024.

Délibération approuvant la Convention Syane /Gaz avec la commune

LDF fait la lecture du courrier du Syane sur l'achat groupé du contrat de gaz 2025.

Théoriquement ce type de contrat est donné comme moins onéreux qu'un contrat individuel.

LDF avance une confiance à avoir auprès du Syane.

BB demande le chiffrage au budget 2023 réalisé sur la charge gaz et le prévisionnel 2024. Ce dernier est à hauteur de 39 050 €.

Il fait la recherche sur la tarification d'un contrat individuel passé sur la consommation prévisionnelle de 252kw/h. Cette dernière serait autour de 8 000 €. Il convient que c'est un métier à part entière de gérer ce type de contrat et qu'il faudrait qu'une personne aguerrie puisse le faire. Aussi bien que l'écart soit conséquent il est convenu de rester ainsi.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité

Délibération approuvant la convention entre la commune et Edifim pour la réalisation des travaux de la place publique

LDF avance que la finalité de cette convention est de trouver un compromis acceptable pour les 2 parties et livrer la place publique au plus tôt.

Le maire fait la lecture de la lettre et de la convention.

Il projette les plans de masse et de situation.

Il a été proposé dans cette convention de répartir autrement les zones dans une logique de cohérence de chantier.

Le DCE est en cours, à la suite le marché public sera déposé et la prévision des travaux est projetée sur les mois de mai et juin.

Il a été repris notamment la problématique de l'entrée nord qu'Edifim identifiait sur la place publique alors que cela n'était pas ce qui avait été décidé à la base du projet.

LDF explique que rien n'est soumis au plan juridique et que tout est question d'interprétation des documents. Aussi pour faire avancer les choses la proposition faite renvoie à une relative équité des zones et des coûts.

Toutefois cela nous majore sur le coût prévisionnel à hauteur de 200 000 €.

Aussi le choix est porté sur le fait de minimiser les gradins prévus à la base du projet. Ces derniers vont être proposés comme une option dans le marché.

Et une clause de réduction des gradins est envisagée dans le cahier des charges ce qui minimisera les coûts de 100 000 €.

Le développement complet des gradins sera proposé en option pour envisager une réalisation plus tardive à cette année 2024.

AP informe que les habitants auront tout de même un accès via leur garage lors des travaux.

BB fait la remarque que la convention est écrite de façon claire, simple et compréhensible de tous.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant le tableau des effectifs

LS informe qu'elle présente le nouveau tableau des effectifs à jour afin de répondre à une demande de la trésorerie et permettre un prévisionnel de la masse salariale au budget 2024 au plus près de la réalité.

Elle fait donc la lecture des modifications apportées au précédent tableau.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération donnant approbation du compte administratif du budget annexe « locaux commerciaux » 2023

LDF fait la lecture du tableau ci-dessous :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2022	15 255.94 €	48 977.71 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	12 000 €	
EXERCICE 2023		
RECETTES	18 681.14 €	12 000 €
DEPENSES	14 683.70 €	3381.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 997.44 €	8618.37 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	7 253.38 €	57 596.08 €

Délibération donnant approbation du compte de gestion du budget annexe « locaux commerciaux » 2023

LDF fait la lecture suivante :

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget annexe « locaux commerciaux » pour l'exercice 2023. Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Délibération approuvant l'affectation des résultats du budget des « locaux commerciaux » de l'année 2023

LDF fait la lecture du tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture du budget annexe « locaux commerciaux »	7 253.38 €
Affectation en réserve au compte 1068	0,00 €
Report en fonctionnement au compte 002	7253.38 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture du budget annexe « locaux commerciaux »	57 596.08 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	57 596.08 €

Délibération approuvant le budget annexe des locaux commerciaux pour l'année 2024

LDF fait la lecture du tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 933.38	25 933.38
SECTION D'INVESTISSEMENT	67 669.00	87 594.46

LDF sort de la pièce

CM prend la responsabilité de faire passer au vote les 4 délibérations.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Et les comptes 2023 et 2024 sont signés par l'ensemble des élus.

Délibération donnant approbation du compte administratif du budget annexe « périscolaires » 2023

LDF fait la lecture du tableau ci-dessous :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2284.89 €	0 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	0 €	
EXERCICE 2023		
RECETTES	98 479.51 €	0 €
DEPENSES	124 013.27 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 516.96 €	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-27 801.85 €	0 €

LDF fait la lecture suivante :

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget annexe « périscolaire » pour l'exercice 2023.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

LDF explique comment a été géré le déficit du budget périscolaire et les raisons de ce déficit à savoir le tarif payé par les familles n'est pas suffisant pour absorber l'ensemble des charges et la masse salariale.

Monsieur le Maire sort de la pièce

CM prend la responsabilité de faire passer au vote les 2 délibérations du budget annexe périscolaire 2023

Les 2 délibérations sur le budget annexe « périscolaires » sont approuvées à l'unanimité.

Les élus signent le budget annexe périscolaires 2023.

Délibération donnant approbation du compte administratif du budget principal 2023

LDF reprend les données suivantes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2022	273 039.41 €	686 889.21 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	150 000 €	
EXERCICE 2023		
RECETTES	953 163.82 €	384 973.61 €
DEPENSES	846 923.66 €	273 790.16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	106 240.16 €	111 183.45 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	229 279.57 €	798 072.66 €

Délibération donnant approbation du compte de gestion du budget principal 2023

LDF fait lecture de la trésorerie :

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Délibération approuvant l'affectation des résultats de l'année 2023 – budget principal

LDF fait la lecture du tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture du budget principal	229 279.57 €
Reprise du résultat de clôture du budget annexe « Périscolaire »	- 27 801.85 €
Résultat de clôture cumulé	201 477.72 €
Affectation en réserve au compte 1068	130 371.03 €
Report en fonctionnement au compte 002	71 106.69 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture du budget principal	798 072,66 €
Reprise du résultat de clôture du budget annexe « Périscolaire »	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture cumulé	798 072,66 €

Délibération validant le prévisionnel du budget principal 2024

LDF reprend les données du tableau suivant :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 049 062.40 €	1 049 062.40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 181 838.05 €	2 181 838.05 €

LDF reprend les modifications et explications depuis le conseil privé finances du 05 mars 2024.

Si tous les projets sont validés et financés la commune devra souscrire un emprunt. Les choix d'arbitrage des projets à venir seront étudiés.

LS donne les différents taux bancaires proposés selon une projection temporelle :

Actuellement : taux à 3.90%

Juin 2024 : 3.6%

Décembre 2024 : 3%

Mars 2025 : 2.7%

Mars 2026 : 2.3%

Monsieur le Maire sort de la pièce.

CM procède aux votes des quatre délibérations du compte du budget principal.

Les quatre délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Délibération approuvant les taux d'imposition pour l'année 2024

LDF informe de la commande de l'état d'une augmentation de 3,90 % du taux. Par ailleurs il informe que les projets du mandat sont livrables sur l'année 2024 et début 2025 cela va donc considérablement vider les caisses.

Il avance qu'il est de son devoir de maintenir des finances communales saines, que toutes les charges augmentent et qu'il faut pouvoir tenir ses engagements. Il avance le fait qu'ainsi la commune n'aura pas de rattrapage conséquent à faire l'année qui suivra.

De plus il explique que la prochaine équipe que cela soit celle en place ou une nouvelle doit pouvoir commencer son mandat avec des finances saines.

LDF rappelle au conseil municipal les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour l'année 2023

Taxe Foncière Bâtie : 26.53%

Taxe Foncière Non Bâtie : 65.50 %

Taxe d'Habitation (résidences secondaires) : 11.92 %

Et propose compte-tenu de l'inflation d'augmenter les taux de 3% pour l'année 2024 ce qui donne les taux suivants :

taux 2024 + 3%	produit fiscal 2024 attendu avec augmentation des taux de 3%	
27.33%	415 369	561 216 € (allocations compensatrices et coefficient correcteur compris) 13 419 € en plus / 2024 sans augmentation des taux 24 352 € en plus / 2023
67.47%	33 296	
12.28%	12 056	

CO demande si une projection des rentrées fiscales a été faite ?

LDF explique que les services de l'état comme la trésorerie sont incapables d'apporter un chiffrage. Mais l'état a indiqué à qu'il compensera à l'euro près les pertes de la taxe d'habitation.

CO si nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux nous prenons le risque d'en faire moins ou d'emprunter plus pour réussir à tout faire

LDF valide et avance sa vision des choses à savoir que la prochaine équipe aura des projets à faire aboutir et donc des besoins financiers. Par exemple la sécurisation à la Chiésaz au niveau de l'arrêt de bus à faire en même temps que la voie cyclable proposée par le Grand-Annecy.

MDR demande à quel moment est prévu la perception des impôts des nouveaux logements ?

LDF répond que la somme sur 2024 demeure inconnue comme dit précédemment.

Si comme proposé les taux sont augmentés de 3% cela fera une rentrée fiscale supplémentaire de 24 352 € par rapport à 2023.

Monsieur le maire procède au vote :

La délibération validant l'augmentation des taux est votée à l'unanimité.

LDF remercie les élus d'avoir pris une décision raisonnable et raisonnée pour les finances de la commune

Délibération pour la gestion des flux

LS explique le nouveau fonctionnement de la demande de logement social pour un particulier.

Les éléments d'information ci-dessous sont extraits du PowerPoint de l'annexe technique produite par le Grand-Annecy :

« Les logements ne sont plus reliés à un réservoir ciblé. Chaque année, la commune se verra attribué un % de libérations de logement pour lequel elle pourra proposer des candidatures.

Il y a donc une obligation de signer une convention bilatérale avec chaque bailleur présent sur la commune.

Cette convention précise :

- les logements intégrés dans la gestion en flux,
- la méthode de calcul,
- les modalités de gestion,
- le pourcentage de flux de libération auquel peut prétendre la commune (**taux variable en fonction du bailleur**),
- les engagements de chacun.

Chaque année un bilan sera transmis par les bailleurs sociaux. »

Elle rappelle que la commune n'est pas guichet instructeur des demandes mais juste lecteur sur la plateforme.

Elle déroule la façon de faire du dépôt de la demande du particulier au travail de proposition de la commune de 3 particuliers / familles par logement selon la typologie de logement.

Il a été croisé des données financières déposées par le candidat et des données humaines des situations explicites des familles « connues » de la commune.

La commission d'attribution des logements par le bailleur est en cours

LDF procède au vote :

La délibération validant la gestion de flux des logements sociaux est votée à l'unanimité.

Point divers :

AP demande à mettre un point à l'ordre du jour du prochain conseil

municipal: « la demande de révision du PPR auprès de la préfecture ».
 SL rappelle l'obligatoire de nommer un adjoint responsable incendie et secours. AP se porte candidat. LS produira l'arrêté dans ce sens.
 La date de la commission des impôts directs est fixée après échanges, au lundi 25 mars à 9h en mairie.

Tous les points ayant été abordés la séance est levée à 22h15

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 09 avril 2024
 CONVOCATION DU 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Monsieur CHOUMITZKY Olivier (**CO**) donne procuration à M. LAVIGNE DELVILLE François et Mme QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Madame TALLARON Luce (**TL**)

Excusés : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**)

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour :

~~Validation du PV du CM du 19 mars 2024, reportée au prochain CM du 14/05/24~~

Délibération validant les frais d'honoraires de Maître Poncin,

~~Délibération validant la municipalisation de la Bibliothèque ou du changement de contrat de l'adjoint au patrimoine,~~

Délibération portant sur les modalités d'inscription et de dérogation scolaire,

~~Délibération approuvant les tarifs de restauration et du périscolaire,~~
 reportée

Délibération actualisation les tarifs de location et l'occupation du domaine public,

Délibération attribuant les subventions aux associations,

Délibération validant la convention entre la commune et la préfecture sur la télétransmission des actes

Validation du PV du Conseil Municipal du 19/03/2024

**Le PV du CM n'a pas été envoyé aux élus pour lecture en amont.
Le vote du PV du CM du 19/03/2024 est reporté au prochain CM du 14/05/2024.**

Délibération validant les frais d'horaires de Maître Poncin

Le Maire lit la délibération.

LDF projette la convention d'honoraires proposée par le cabinet d'avocats.

BB demande s'il n'est pas envisageable de mettre en concurrence d'autres cabinets d'avocats ?

Il est proposé de voir avec CO afin de faire des vérifications des prix pratiqués.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération validant la municipalisation de la Bibliothèque

LT présente son recueil de données. Elle fait la lecture du tableau de synthèse des éléments afin que cela apporte une lisibilité de ce qui se fait sur le territoire.

LT apporte des éléments complémentaires sur la situation de la commune de Marcellaz qui est proche de celle de Viuz à savoir : un agent titulaire depuis plusieurs années sur un contrat de 28/35^{ème} en catégorie B. Cette dernière ayant passé le concours. L'agent gère la régie de recettes.

LS informe qu'il faut que l'agent soit habilité pour pouvoir faire le décompte de l'argent et le dépôt ce qui occasionne un coût et un dédommagement pour le déplacement à la Trésorerie.

TL et JFB questionnent sur le fait d'un simple traitement par virements et ou par chèques que pourrait faire la comptable de la commune ? Il n'y aurait pas de flux en espèces.

BB avance que pour lui il ne semble pas possible de refuser un paiement fiduciaire et que cette interdiction soit notée dans le règlement.

LMC propose une régie dite « communale » pour la gestion des deux régies : le périscolaire et la bibliothèque.

LS avance qu'elle va se renseigner auprès de la trésorerie de Rumilly afin de savoir ce qu'il est possible de faire ou non.

LDF explique qu'il y a trois possibilités :

1. Municipaliser la bibliothèque,
2. Mettre à disposition de l'association d'un agent « titulaire »,
Continuer ainsi sans mise à disposition de l'agent contractuel.

Il demeure la difficulté de la gestion de la régie de recettes s'il y a une municipalisation.

L'association gère une subvention et elle peut continuer à gérer les adhésions.

TL avance qu'elle n'est pas d'accord sur le fait que cela serait les impôts fonciers qui financeraient de manière indirecte la bibliothèque.

Pour LDF, la municipalisation est dans une logique de continuité. Par ailleurs cela peut évoluer dans le temps, les besoins peuvent changer et il est toujours possible de revenir en arrière. Il avance la nécessité d'une pérennité et d'une stabilité pour le bon fonctionnement de ce service à la population.

LDC recontextualise la problématique générale : le choix de la création du poste, le local utilisé qui est municipal, l'entretien du bâti qui est géré par un agent communal, ainsi que tous les travaux ou encore le financement de l'abonnement à internet au logiciel de prêt et la maintenance qui en découle.

TL verbalise que cela a toujours fonctionné ainsi.

LC si la régie génère moins de 1000 euros de bénéfices elle n'en vaut pas la peine.

LDF renvoie que certaines bibliothèques du territoire ont fermé faute de bénévoles que la municipalisation est une solution pour la pérennisation de la bibliothèque.

TL rappelle l'antériorité des explications données : un CDD de 3 ans renouvelable une fois, puis l'impossibilité de mettre à disposition un agent contractuel sur une association, enfin la stagiairisation de Saint Félix qui découlera sur une titularisation de l'agent vu qu'il n'est pas possible d'avoir 2 statuts différents pour un même agent.

LDF rappelle que l'association Val n'a aucun projet pour la bibliothèque.

Pour LC, il semble que nous agissons comme si nous avons honte de municipaliser la bibliothèque. Elle dit comprendre qu'en fait c'est plus le déroulé qui pose problème.

LDF, Savoie biblio donne l'information que nous n'avons pas forcément à municipaliser et que l'on peut rester en statu quo sans mettre l'agent à disposition de l'association.

BB avance que beaucoup de choses ont été entendues et qu'elles méritent une confirmation.

LDF fait lecture de la délibération en mettant en avant la base saine et claire que permet la municipalisation ainsi que la pérennité du service public.

Il demeure la réflexion sur l'adhésion ou la gratuité qu'il faut statuer à la suite en fonction des réponses données par la trésorerie pour la gestion de la régie de recettes. Pour BB nous parlons d'une perte de 500€.

JFB rappelle qu'en commission il était envisagé de passer à une adhésion à 20€.

La délibération est mise au vote :

1 voix contre de QA

2 absences de TL et MDR

11 voix pour

La délibération est donc adoptée.

Délibération portant sur les modalités d'inscription et de dérogation scolaire

LDF lit la délibération.

JFB explique qu'il y a un problème sur l'accueil des enfants non-résidents dans la commune. Elle rappelle l'urgence de la prudence compte tenu de la livraison du projet Bâton. Elle avance que nous n'avons pas suffisamment de

lisibilité sur la quantité d'enfants qu'il y a aura à absorber notamment sur le livrable des logements sociaux.

Un document cadrant devient une nécessité pour mieux gérer les demandes en amont.

LS informe que pour cette année scolaire 2023 / 2024 il y a 6 enfants scolarisés hors commune.

LDF avance les règles suivantes : le refus de la demande de dérogation dans le cas où il n'y a plus de places sur le groupe scolaire ou en cas de refus de la commune résidence du transfert de la charge financière.

LS informe que cela a aussi des répercussions sur le taux d'encadrement sur le périscolaire : cantine et garderie et que les familles n'ont pas de sur-cotation de tarifs alors qu'ils ne sont pas imposables sur la commune.

LDF fait défiler le premier jet de règlement qui encadrera les inscriptions et demandes de dérogation.

Il est noté des modifications à apporter en premier balayage.

Ce document sera retravaillé au sein de la commission scolaire et proposé ultérieurement au CM.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération actualisation les tarifs de location et l'occupation du domaine public

LDF propose la lecture du tableau.

LM explique qu'il a été pratiqué une augmentation de 10% des prix compte-tenu de l'inflation et des augmentations de charge.

LC se questionne sur les normes du chapiteau ? Est-ce qu'il est conforme pour le louer ? Est-ce qu'il peut être contrôlé par l'Apave ?

BB demande à ce que l'on se renseigne sur le droit public pour la redevance d'occupation du domaine public pour l'enfouissement des réseaux via les conventions que l'on a pu passer avec les différents fournisseurs.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération attribuant les subventions aux associations

LM explique que les 3 000 € qui étaient dédiés à l'association Val pour la bibliothèque seront lignés sur le BP pour sa gestion directe. L'enveloppe de subventions de 20 000 € est donc descendue à 17 000 €.

LM fait la lecture du tableau de l'ensemble des ventilations des subventions par association.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération validant la convention entre la commune et la préfecture pour la télétransmission des actes

LS explique qu'il n'est pas possible sur la plateforme de télétransmission de déposer des actes d'urbanisme et ou de marchés publics.

La convention a été prise en 2017 et elle ne comportait pas ce type de dépôt.

Afin d'être conforme, ces actes nécessitent la validation du contrôle de la légalité via la préfecture.

Aussi il faut repasser une nouvelle convention avec la préfecture ouvrant droit à la télétransmission de tous les actes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations diverses :

1. LS informe que l'arrêté de M Amaral en tant que correspondant incendie secours est pris et affiché.
2. LDF donne les informations sur les différents taux bancaires que Mme Bacher Hélène a obtenus auprès des agences.
3. Par ailleurs il informe que l'agence de l'Eau a édité un flyer donnant les explications relatives à la fiscalité et que notre région est dans un prix moyen à savoir 3.95 € TT au m3/
4. En outre, monsieur le maire fait descendre l'obligation faite par « Grand-Annecy » de la production d'un Plan Communal de Sauvegarde. L'EPCI propose la mutualisation d'un AMO pour les différentes communes ayant besoin de le produire moyennant un paiement conséquent entre 5000 et 8000 €. LS propose à ce qu'un groupe de travail sous la direction d'AP puisse s'emparer de cette problématique à moindre coût pour la commune. LM est volontaire pour aider à cette rédaction.
5. La prochaine commission urbanisme sera en présence de M. Barret du Grand-Annecy afin de finaliser les demandes de la commune du PLUI HMB

Tous les points ayant été abordés la séance est levée à 22h13;



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 avril 2024
CONVOCAATION DU 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Monsieur CHOUMITZKY Olivier (**CO**) donne procuration à M. LAVIGNE DELVILLE François et Mme QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Madame TALLARON Luce (**TL**)

Excusés : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**)

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour :

~~Validation du PV du CM du 19 mars 2024, reportée au prochain CM du 14/05/24~~

Délibération validant les frais d'honoraires de Maître Poncin,

Délibération validant la municipalisation de la Bibliothèque ~~ou du changement de contrat de l'adjoint au patrimoine,~~

Délibération portant sur les modalités d'inscription et de dérogation scolaire,

~~Délibération approuvant les tarifs de restauration et du périscolaire, reportée~~

Délibération actualisation les tarifs de location et l'occupation du domaine public,

Délibération attribuant les subventions aux associations,

Délibération validant la convention entre la commune et la préfecture sur la télétransmission des actes

Validation du PV du Conseil Municipal du 19/03/2024

Le PV du CM n'a pas été envoyé aux élus pour lecture en amont.

Le vote du PV du CM du 19/03/2024 est reporté au prochain CM du 14/05/2024.

Délibération validant les frais d'horaires de Maître Poncin

Le Maire lit la délibération.

LDF projette la convention d'honoraires proposée par le cabinet d'avocats.

BB demande s'il n'est pas envisageable de mettre en concurrence d'autres cabinets d'avocats ?

Il est proposé de voir avec CO afin de faire des vérifications des prix pratiqués.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération validant la municipalisation de la Bibliothèque

LT présente son recueil de données. Elle fait la lecture du tableau de synthèse des éléments afin que cela apporte une lisibilité de ce qui se fait sur le territoire. LT apporte des éléments complémentaires sur la situation de la commune de Marcellaz qui est proche de celle de Viuz à savoir : un agent titulaire depuis plusieurs années sur un contrat de 28/35^{ème} en catégorie B. Cette dernière ayant passé le concours. L'agent gère la régie de recettes.

LS informe qu'il faut que l'agent soit habilité pour pouvoir faire le décompte de l'argent et le dépôt ce qui occasionne un coût et un dédommagement pour le déplacement à la Trésorerie.

TL et JFB questionnent sur le fait d'un simple traitement par virements et ou par chèques que pourrait faire la comptable de la commune ? Il n'y aurait pas de flux en espèces.

BB avance que pour lui il ne semble pas possible de refuser un paiement fiduciaire et que cette interdiction soit notée dans le règlement.

LMC propose une régie dite « communale » pour la gestion des deux régies : le périscolaire et la bibliothèque.

LS avance qu'elle va se renseigner auprès de la trésorerie de Rumilly afin de savoir ce qu'il est possible de faire ou non.

LDF explique qu'il y a trois possibilités :

1. Municipaliser la bibliothèque,
2. Mettre à disposition de l'association d'un agent « titulaire »,
Continuer ainsi sans mise à disposition de l'agent contractuel.

Il demeure la difficulté de la gestion de la régie de recettes s'il y a municipalisation.

L'association gère une subvention et elle peut continuer à gérer les adhésions.

TL avance qu'elle n'est pas d'accord sur le fait que cela serait les impôts fonciers qui financeraient de manière indirecte la bibliothèque.

Pour LDF, la municipalisation est dans une logique de continuité. Par ailleurs cela peut évoluer dans le temps, les besoins peuvent changer et il est toujours possible de revenir en arrière. Il avance la nécessité d'une pérennité et d'une stabilité pour le bon fonctionnement de ce service à la population.

LDC recontextualise la problématique générale : le choix de la création du poste, le local utilisé qui est municipal, l'entretien du bâti qui est géré par un agent communal, ainsi que tous les travaux ou encore le financement de l'abonnement à internet au logiciel de prêt et la maintenance qui en découle.

TL verbalise que cela a toujours fonctionné ainsi.

LC si la régie génère moins de 1000 euros de bénéfices elle n'en vaut pas la

peine.

LDF renvoie que certaines bibliothèques du territoire ont fermé faute de bénévoles que la municipalisation est une solution pour la pérennisation de la bibliothèque.

TL rappelle l'antériorité des explications données : un CDD de 3 ans renouvelable une fois, puis l'impossibilité de mettre à disposition un agent contractuel sur une association, enfin la stagiairisation de Saint Félix qui découlera sur une titularisation de l'agent vu qu'il n'est pas possible d'avoir 2 statuts différents pour un même agent.

LDF rappelle que l'association Val n'a aucun projet pour la bibliothèque.

Pour LC, il semble que nous agissons comme si nous avons honte de municipaliser la bibliothèque. Elle dit comprendre qu'en fait c'est plus le déroulé qui pose problème.

LDF, Savoie biblio donne l'information que nous n'avons pas forcément à municipaliser et que l'on peut rester en statu quo sans mettre l'agent à disposition de l'association.

BB avance que beaucoup de choses ont été entendues et qu'elles méritent une confirmation.

LDF fait lecture de la délibération en mettant en avant la base saine et claire que permet la municipalisation ainsi que la pérennité du service public.

Il demeure la réflexion sur l'adhésion ou la gratuité qu'il faut statuer à la suite en fonction des réponses données par la trésorerie pour la gestion de la régie de recettes. Pour BB nous parlons d'une perte de 500€.

JFB rappelle qu'en commission il était envisagé de passer à une adhésion à 20€.

La délibération est mise au vote :

1 voix contre de QA

2 absences de TL et MDR

11 voix pour

La délibération est donc adoptée.

Délibération portant sur les modalités d'inscription et de dérogation scolaire

LDF lit la délibération.

JFB explique qu'il y a un problème sur l'accueil des enfants non-résidents dans la commune. Elle rappelle l'urgence de la prudence compte tenu de la livraison du projet Bâton. Elle avance que nous n'avons pas suffisamment de lisibilité sur la quantité d'enfants qu'il y a aura à absorber notamment sur le livrable des logements sociaux.

Un document cadrant devient une nécessité pour mieux gérer les demandes en amont.

LS informe que pour cette année scolaire 2023 / 2024 il y a 6 enfants scolarisés hors commune.

LDF avance les règles suivantes : le refus de la demande de dérogation dans le cas où il n'y a plus de places sur le groupe scolaire ou en cas de refus de la commune résidence du transfert de la charge financière.

LS informe que cela a aussi des répercussions sur le taux d'encadrement sur le périscolaire : cantine et garderie et que les familles n'ont pas de sur-cotation de tarifs alors qu'ils ne sont pas imposables sur la commune.

LDF fait défiler le premier jet de règlement qui encadrera les inscriptions et demandes de dérogation.

Il est noté des modifications à apporter en premier balayage.

Ce document sera retravaillé au sein de la commission scolaire et proposé ultérieurement au CM.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération actualisation les tarifs de location et l'occupation du domaine public

LDF propose la lecture du tableau.

LM explique qu'il a été pratiqué une augmentation de 10% des prix compte-tenu de l'inflation et des augmentations de charge.

LC se questionne sur les normes du chapiteau ? Est-ce qu'il est conforme pour le louer ? Est-ce qu'il peut être contrôlé par l'Apave ?

BB demande à ce que l'on se renseigne sur le droit public pour la redevance d'occupation du domaine public pour l'enfouissement des réseaux via les conventions que l'on a pu passer avec les différents fournisseurs.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération attribuant les subventions aux associations

LM explique que les 3 000 € qui étaient dédiés à l'association Val pour la bibliothèque seront lignés sur le BP pour sa gestion directe. L'enveloppe de subventions de 20 000 € est donc descendue à 17 000 €.

LM fait la lecture du tableau de l'ensemble des ventilations des subventions par association.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération validant la convention entre la commune et la préfecture pour la télétransmission des actes

LS explique qu'il n'est pas possible sur la plateforme de télétransmission de déposer des actes d'urbanisme et ou de marchés publics.

La convention a été prise en 2017 et elle ne comportait pas ce type de dépôt.

Afin d'être conforme, ces actes nécessitent la validation du contrôle de la légalité via la préfecture.

Aussi il faut repasser une nouvelle convention avec la préfecture ouvrant droit à la télétransmission de tous les actes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations diverses :

1. LS informe que l'arrêté de M Amaral en tant que correspondant incendie secours est pris et affiché.
2. LDF donne les informations sur les différents taux bancaires que Mme Bacher Hélène a obtenus auprès des agences.
3. Par ailleurs il informe que l'agence de l'Eau a édité un flyer donnant les explications relatives à la fiscalité et que notre région est dans un prix moyen à savoir 3.95 € TT au m3/
4. En outre, monsieur le maire fait descendre l'obligation faite par « Grand-Annecy » de la production d'un Plan Communal de Sauvegarde. L'EPCI propose la mutualisation d'un AMO pour les différentes communes ayant besoin de le produire moyennant un paiement conséquent entre 5000 et 8000 €. LS propose à ce qu'un groupe de travail sous la direction d'AP puisse s'emparer de cette problématique à moindre coût pour la commune. LM est volontaire pour aider à cette rédaction.
5. La prochaine commission urbanisme sera en présence de M. Barret du Grand-Annecy afin de finaliser les demandes de la commune du PLUI HMB

Tous les points ayant été abordés la séance est levée à 22h13.

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mai 2024
CONVOCATION DU 7 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**) LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), TALLARON Luce (**TL**)

Procurations : Monsieur BOUVARD Bruno (**BB**) donne procuration à Mme JALLEAU FAURE Béatrice, Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Monsieur CHOUMITZKY Olivier (**CO**) donne procuration à M. LAVIGNE DELVILLE François, Madame QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Mme TALLARON Luce.

Excusés : MORET DAVOINE René (**MDR**),

Secrétaire de séance : TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire générale : Solenn LEVESQUE (**LS**)

Ordre du jour :

Validation des PV du CM du 19 mars 2024 et du 09 avril 2024,
 Délibération permettant la clôture des régies de secours et des photocopies,
 Délibération autorisant l'extension de la régie périscolaire et de bibliothèque,
 Délibération approuvant l'actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2022-2023,
 Délibération validant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz,
 Délibération validant le règlement de la restauration cantine,
 Délibération validant le règlement du périscolaire,
~~Délibération validant le règlement des inscriptions et des dérogations scolaires, (reportée)~~
 Arrêté autorisant l'installation d'une station Vélonecy sur le parking de la mairie,
 Délibération donnant permission à l'installation d'un Foodtruck,
 Point divers : les élections européennes, une commission finances à mettre en place, les postes d'adjoint...

Validation des PV du Conseil Municipal du 19 mars 2024 et du 09 avril 2024

LDF propose des PV des CM du 19 mars et du 09 avril 2024.

Il n'y a aucune remarque des élus. LDF procède au vote :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

Délibération permettant la clôture des régies de secours et des photocopies

LDF explique qu'antérieurement la gestion des frais de secours de la station du Semnoz était à la charge de la commune, mais que lors de la fusion avec le Grand Annecy, ce dernier en a repris la gestion et la charge financière des sommes impayées qui en résultait.

La commune n'a donc plus à maintenir la régie qui avait été créée à cet effet.

Par ailleurs, il apparaît inutile de conserver la régie ouverte pour les frais de photocopies. Les sommes étaient très minimes pour répondre aux quelques demandes de photocopies par les administrés.

LDF propose la suppression des 2 régies et procède au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant l'actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2022-2023

LDF fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a adressé comme tous les ans les nouveaux taux applicables aux baux ruraux et projette ces derniers à l'écran.

Il procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant la Convention Syane/Gaz avec la commune

LDF fait la lecture du courrier du Syane sur la proposition de renouvellement l'achat groupé du contrat de gaz en 2025 et indique que ce contrat permet à la commune de bénéficier d'un prix plus avantageux qu'un contrat individuel et propose de renouveler ce contrat avec le Syane.

BB demande le chiffrage inscrit au budget 2023 et le coût prévisionnel pour l'année 2024. Ce dernier est à hauteur de 39 050 €.

CO convient que c'est très compliqué de gérer ce type de contrat et qu'il faudrait être une personne aguerrie pour le faire et qu'il est préférable de conserver cet achat groupé avec le Syane.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Après lecture de la délibération, sans aucune remarque particulière, LDF procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement de la restauration cantine

JLB informe que le règlement a été remis à jour compte tenu des modifications liées au self et au recrutement de la référente scolaire.

LC demande à ce que soit modifiée une formulation qui prête à interprétation.

Les élus échangent entre eux afin de co-écrire le texte sur l'article 8.

JLB fait une relecture complète pour validation de tous.

LDF propose divers changements sur l'article 5 et sur l'article 10.

LS propose un travail du service périscolaire sur la gestion de la discipline et des punitions/réparations plus adapté, au lieu d'être centré uniquement sur la sanction.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement du périscolaire

Le règlement fait débat entre les élus, il y a des incohérences de relevées sur la tarification des pénalités. Sans consensus sur l'écrit, il est proposé une relecture en commission scolaire afin d'être représenté au prochain conseil municipal du mois de juin.

Arrêté autorisant l'installation d'une station Véloncy sur le parking de la mairie

LDF fait la lecture de l'arrêté. Il monte le plan de l'installation.

LDC juge que l'emplacement est pertinent et visible de tous.

LC rappelle que le débat sur les horaires de bus de la SIBRA n'a pas été solutionné. TL avance qu'il avait été demandé de faire des changements afin qu'un bus circule toutes les heures.

LDF informe qu'un nouveau président est à la tête de la SIBRA et qu'il cherche à faire plus avec les mêmes moyens et qu'il a demandé à ce que la ligne 13 qui s'arrête actuellement à Quintal puisse venir jusqu'à Viuz et que le président de la SIBRA a donné un accord de principe.

LC explique qu'elle a été présente à une réunion conviant tous les conseillers municipaux sur la thématique de la mobilité dans le Grand Annecy et qu'au final il n'en ressort aucun changement.

LDF indique que cette prolongation entre dans le cadre des projets des prolongations de lignes actuellement étudiés par les services.

Il est proposé un article dans le Viulan pour donner une information sur les projets du Grand Annecy pour améliorer la mobilité dans le territoire et particulièrement notre commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération donnant permission à l'installation d'un Foodtruck

LDF expose la demande de Mme Bouilloux d'installer un Food truck sur le parking situé en face du cimetière.

AP avance que l'emplacement sur le parking de la mairie serait plus sécuritaire que cet emplacement.

LC alerte sur le risque d'un stationnement permanent de la caravane sur cet emplacement.

LDF fait une synthèse des éléments à examiner et à statuer ultérieurement :

- le choix de l'emplacement,
- le nombre de jours et les jours concernés,
- l'amplitude horaire,
- les nuisances sonores et olfactives,
- la durée de la période d'essais,
- la tacite reconduction,
- la viabilité économique du projet,
- le retrait de la caravane.

Monsieur le maire se propose à recevoir Mme Bouilloux afin de finaliser le projet et établir une convention.

La délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Point divers : les élections européennes, une commission finances à mettre en place, les postes d'adjoint

Les élections européennes du 9 juin 2024

LS a envoyé au préalable le tableau du planning du bureau de vote aux élus afin qu'ils puissent proposer les horaires leur convenant.

LDF fait circuler le tableau du planning pour que les élus confirment leurs inscriptions.

Création d'un poste adjoint

Compte tenu des 3 gros projets à mener : la plaine ludique et sportive, la place publique et la sécurisation et la piétonnisation du centre village, il propose de créer un poste d'adjoint qui pourrait superviser l'ensemble.

L'ensemble des élus a pris conscience de la réalité du besoin.

TL propose de créer un poste de conseiller municipal délégué avec une mission spécifique permettant un dédommagement et souhaite qu'une réunion soit proposée afin d'en débattre.

Divers

LDF fait lecture des 3 éléments suivants :

- Courrier de la préfecture : la diffusion de la carte de sensibilité aux feux de forêts et de végétation
- Courrier du Grand-Annecy sur le SCOT : L'inscription d'équipement des différentes communes et le logement qui auraient pour conséquence le recalcul de la consommation foncière sur une période donnée,
- LDF remet à AP, correspondant du SDIS pour la commune, le document bilan de l'action du SDIS édité et diffusé aux communes par cet organisme.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 52.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2024 CONVOCATION DU 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, à vingt heures et huit minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**),

Procurations : Monsieur AMARAL Philippe (**AP**) donne procuration à M. LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Madame LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia (**LC**),

Excusés : MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAULT Anita (**QA**), TALLARON Luce (**TL**)

Secrétaire de séance : CHOUMITZKY Olivier (**CO**)
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour

Validation des PV du CM du 14 mai 2024 et du 28 mai 2024,

Délibérations :

2. Recensement, convention avec l'INSEE,
3. Création d'un poste d'adjoint aux grands projets,
4. Désignation d'un adjoint aux grands projets,
5. Demande de subvention au département pour l'aménagement de la place publique l'UNIVERT (CDAS),
6. Demande de subvention au département pour l'aménagement du centre village (CDAS),
7. Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du centre village (DETR),
8. Inscription scolaire dérogatoire,
9. Règlement de la garderie périscolaire,
10. Sentiers pédestres du Semnoz (PDIPR),
Autorisation d'occupation du domaine public pour Vesp'glace,

Informations :

Arrêté Semnoz,
Schémas directeur de l'eau potable,
ZFE-m du Grand Annecy
Modifications à apporter sur la convention du Food-truck
Modifications à apporter sur le dossier de demande de dérogation scolaire

Validation des PV du Conseil Municipal du 19 mars 2024 et du 09 avril 2024

LDF propose des PV des CM du 19 mars et du 09 avril 2024.

Il n'y a aucune remarque des élus. LDF procède au vote :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

Délibération permettant la clôture des régies de secours et des photocopies

LDF explique qu'antérieurement la gestion des frais de secours de la station du Semnoz était à la charge de la commune, mais que lors de la fusion avec le Grand Annecy, ce dernier en a repris la gestion et la charge financière des sommes impayées qui en résultait.

La commune n'a donc plus à maintenir la régie qui avait été créée à cet effet.

Par ailleurs, il apparaît inutile de conserver la régie ouverte pour les frais de photocopies. Les sommes étaient très minimes pour répondre aux quelques demandes de photocopies par les administrés.

LDF propose la suppression des 2 régies et procède au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération autorisant l'extension de la régie périscolaire et de bibliothèque

LDF fait la lecture de la délibération.

LM informe qu'il ne sera pas nécessaire de gérer les adhésions via la régie de la commission vie locale s'étant porté sur la gratuité des adhésions.

LC demande la modification de la délibération dans le sens.

LS laissera juste les produits du service culturel sur l'extension de la régie.

LDF met au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant l'actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2022-2023

LDF fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a adressé comme tous les ans les nouveaux taux applicables aux baux ruraux et projette ces derniers à l'écran.

Il procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération approuvant la Convention Syane/Gaz avec la commune

LDF fait la lecture du courrier du Syane sur la proposition de renouvellement l'achat groupé du contrat de gaz en 2025 et indique que ce contrat permet à la commune de bénéficier d'un prix plus avantageux qu'un contrat individuel et propose de renouveler ce contrat avec le Syane.

BB demande le chiffrage inscrit au budget 2023 et le coût prévisionnel pour l'année 2024. Ce dernier est à hauteur de 39 050 €.

CO convient que c'est très compliqué de gérer ce type de contrat et qu'il faudrait être une personne aguerrie pour le faire et qu'il est préférable de conserver cet achat groupé avec le Syane.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Après lecture de la délibération, sans aucune remarque particulière, LDF procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement de la restauration cantine

JLB informe que le règlement a été remis à jour compte tenu des modifications liées au self et au recrutement de la référente scolaire.

LC demande à ce que soit modifiée une formulation qui prête à interprétation.

Les élus échangent entre eux afin de co-écrire le texte sur l'article 8.

JLB fait une relecture complète pour validation de tous.

LDF propose divers changements sur l'article 5 et sur l'article 10.

LS propose un travail du service périscolaire sur la gestion de la discipline et des punitions/réparations plus adapté, au lieu d'être centré uniquement sur la sanction.

Monsieur le Maire procède au vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération validant le règlement du périscolaire

Le règlement fait débat entre les élus, il y a des incohérences de relevées sur la tarification des pénalités. Sans consensus sur l'écrit, il est proposé une relecture en commission scolaire afin d'être représenté au prochain conseil municipal du mois de juin.

Arrêté autorisant l'installation d'une station Véloncy sur le parking de la mairie

LDF fait la lecture de l'arrêté. Il monte le plan de l'installation.

LDC juge que l'emplacement est pertinent et visible de tous.

LC rappelle que le débat sur les horaires de bus de la SIBRA n'a pas été solutionné. TL avance qu'il avait été demandé de faire des changements afin qu'un bus circule toutes les heures.

LDF informe qu'un nouveau président est à la tête de la SIBRA et qu'il cherche à faire plus avec les mêmes moyens et qu'il a demandé à ce que la ligne 13 qui s'arrête actuellement à Quintal puisse venir jusqu'à Viuz et que le président de la SIBRA a donné un accord de principe.

LC explique qu'elle a été présente à une réunion conviant tous les conseillers municipaux sur la thématique de la mobilité dans le Grand Annecy et qu'au final il n'en ressort aucun changement.

LDF indique que cette prolongation entre dans le cadre des projets des prolongations de lignes actuellement étudiés par les services.

Il est proposé un article dans le Viulan pour donner une information sur les projets du Grand Annecy pour améliorer la mobilité dans le territoire et particulièrement notre commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération donnant permission à l'installation d'un Foodtruck

LDF expose la demande de Mme Bouilloux d'installer un Food truck sur le parking situé en face du cimetière.

AP avance que l'emplacement sur le parking de la mairie serait plus sécuritaire que cet emplacement.

LC alerte sur le risque d'un stationnement permanent de la caravane sur cet emplacement.

LDF fait une synthèse des éléments à examiner et à statuer ultérieurement :

- le choix de l'emplacement,
- le nombre de jours et les jours concernés,
- l'amplitude horaire,
- les nuisances sonores et olfactives,
- la durée de la période d'essais,
- la tacite reconduction,
- la viabilité économique du projet,
- le retrait de la caravane.

Monsieur le maire se propose à recevoir Mme Bouilloux afin de finaliser le projet et établir une convention.

La délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Point divers : les élections européennes, une commission finances à mettre en place, les postes d'adjoint

Les élections européennes du 9 juin 2024

LS a envoyé au préalable le tableau du planning du bureau de vote aux élus afin qu'ils puissent proposer les horaires leur convenant.

LDF fait circuler le tableau du planning pour que les élus confirment leurs inscriptions.

Création d'un poste adjoint

Compte tenu des 3 gros projets à mener : la plaine ludique et sportive, la place publique et la sécurisation et la piétonnisation du centre village, il propose de créer un poste d'adjoint qui pourrait superviser l'ensemble.

L'ensemble des élus a pris conscience de la réalité du besoin.

TL propose de créer un poste de conseiller municipal délégué avec une mission spécifique permettant un dédommagement et souhaite qu'une réunion soit proposée afin d'en débattre.

Divers

LDF fait lecture des 3 éléments suivants :

- Courrier de la préfecture : la diffusion de la carte de sensibilité aux feux de forêts et de végétation

- Courrier du Grand-Annece sur le SCOT : L'inscription d'équipement des différentes communes et le logement qui auraient pour conséquence le recalcul de la consommation foncière sur une période donnée,
- LDF remet à AP, correspondant du SDIS pour la commune, le document bilan de l'action du SDIS édité et diffusé aux communes par cet organisme.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 52.

Le moustique tigre



Aedes albopictus, plus connu sous le nom de moustiquetigre, est une **espèce invasive** originaire d'Asie du Sud-Est. Elle a colonisé une grande partie du monde à la faveur de l'augmentation des échanges internationaux, notamment commerciaux. Installée en France métropolitaine en 2004, son aire de répartition n'a cessé d'augmenter. Cette espèce est connue comme étant **vecteur de la transmission de différents virus** à l'origine de maladies humaines comme la dengue, le chikungunya ou le Zika.

Néanmoins, son implantation sur le territoire d'une commune est d'abord synonyme d'**importantes nuisances lorsque les adultes pullulent**. Cette espèce, diurne, peut durablement impacter la tranquillité et le bien-être des riverains des quartiers dans lesquels elle s'installe. Le moustique-tigre est une espèce capable de s'adapter facilement à nos espaces urbanisés. Les tentatives pour l'éliminer n'ont jamais été couronnées de succès. Les actions de lutte visent à **maintenir la densité de l'espèce à des niveaux les plus faibles possibles** en réduisant le nombre de lieux favorables au développement de l'espèce (= gîtes larvaires) plutôt que de tenter de réduire le nombre de moustiques piqueurs. Cette lutte préventive est **une lutte qui doit se faire dans la durée**. Elle implique la **collaboration de nombreux acteurs** où chacun a un rôle à jouer. Elle doit permettre de réduire la nuisance subie par les populations et de minimiser les risques sanitaires.

BIOLOGIE

Les moustiques sont des diptères de petite taille appartenant à la famille des Culicidae. Leur alimentation, à l'état adulte, est essentiellement composée de matières sucrées (nectar des fleurs). Suite à l'accouplement, les femelles ont besoin de protéines supplémentaires pour permettre la maturation finale des oeufs. Pour cela, elles prélèvent du sang par piqûres ; chaque espèce de moustique a une attirance plus ou moins marquée pour un groupe animal donné (les oiseaux pour *Culiseta longiareolata*, les batraciens pour *Culex territans*,...). La ponte des oeufs s'effectue à la surface de l'eau (*Culex*, *Anopheles*) ou d'un substrat frais et humide (*Aedes*, *Ochlerotatus*). Dans ce dernier cas, l'éclosion aura lieu lorsque les œufs seront submergés lors d'une crue ou de fortes Pour toutes les espèces, 2 facteurs sont indispensables pour permettre l'éclosion des larves et leur bon développement : • la présence d'une eau stagnante durant toute la durée du cycle larvaire • une température minimum (variable suivant les espèces)

Chez certaines espèces, une durée du jour suffisante par rapport à la durée de la nuit peut également être nécessaire pour permettre l'éclosion des œufs.

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est originaire d'Asie du Sud-Est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde. Elle est actuellement présente dans plus de 100 pays des 5 continents. Morphologiquement, le moustique-tigre se reconnaît par la présence d'une ligne longitudinale blanche en position centrale sur son thorax noir, visible à l'œil nu. Il doit son nom aux rayures qu'il porte sur ses pattes et qu'il partage avec les espèces du même groupe. Comme tous les *Aedes*, la femelle moustique-tigre pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau. Inféodé aux creux d'arbres ou de rochers dans son aire de répartition originelle, ce moustique recherche en Europe des milieux similaires qu'il retrouve majoritairement en zone urbaine : vases, fûts d'eau de pluie, pièges à sable des bouches d'égout, creux d'arbres...



LE CYCLE DE VIE DU MOUSTIQUE

La mise en eau des gîtes de moustiques-tigres par la pluie permet l'éclosion des œufs et le développement des larves et, après quelques jours, l'émergence des adultes. À l'approche de l'hiver, quand les jours raccourcissent, les œufs pondus par les femelles entrent en diapause (hibernation). Ces œufs étant résistants au froid et à la dessiccation, l'éclosion est reportée au printemps suivant. Le moustique-tigre est une espèce agressive qui sévit de jour, avec un pic d'activité au lever du soleil et un autre au crépuscule. Une fois fécondée, la femelle pique des mammifères pour absorber du sang nécessaire à la maturation de ses œufs. Au moment de la pique, elle injecte dans le corps de sa cible de la salive. La lutte contre les moustiques passe, en premier lieu, par l'identification de l'espèce concernée. La connaissance de l'écologie de cette espèce permet de rechercher ses lieux de développement et de sélectionner les moyens de lutte les plus adaptés.

Solutions techniques

Il existe 3 grands types de solutions techniques pour lutter contre le moustique-tigre :

- La suppression des gîtes larvaires
- Le piégeage
- Des traitements larvicides

Ces solutions techniques ont toutes leurs avantages et leurs limites. Elles peuvent être combinées pour une meilleure efficacité.

Les traitements insecticides et le piégeage seuls ne peuvent permettre de contenir durablement la présence du moustique-tigre. La solution la plus durable et la plus efficace consiste à supprimer les gîtes larvaires sur tous les espaces publics et privés.

Un exemple :

inciter les particuliers à réduire la présence de gîtes larvaires dans les objets et matériels qu'ils laissent au cimetière ou sur leur terrasse et dans les jardins.

Les soucoupes, vases, pots, soliflores ainsi que les objets et outils stockés derrière les tombes créent de petites réserves d'eau, soumises aux précipitations ou aux arrosages, favorables au développement du moustique-tigre.



Zoom sur l'air



La qualité de l'air, PREMIER SUJET de préoccupation environnementale des Français

Plus de 4000 décès par an sont causés par la pollution de l'air en région Auvergne-Rhône-Alpes, d'après Santé publique France. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont donc avérés. À ceux-ci s'ajoute un coût économique : jusqu'à 100 milliards d'euros par an au niveau national d'après la commission d'enquête du Sénat. Malgré une amélioration de la situation au cours des dernières décennies pour les différents polluants sauf l'ozone, les concentrations en oxydes d'azote et particules continuent de dépasser les normes européennes ou recommandations sanitaires dans plusieurs agglomérations. Tous les secteurs d'activité (industrie, transports, résidentiel, agriculture) contribuent à la pollution atmosphérique. La politique en faveur de la qualité de l'air s'inscrit ainsi dans une dynamique globale et nécessite des actions ambitieuses aux niveaux international, européen, national et local. Ses effets sont progressifs et elle s'inscrit dans la durée. Cette politique appelle l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les citoyens et les organisations non gouvernementales à conjuguer leurs efforts pour garantir à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

LA POLLUTION DE L'AIR, c'est quoi ?

LES CATÉGORIES DE POLLUANTS Les polluants atmosphériques sont communément classés en deux catégories **LES PRINCIPAUX POLLUANTS** **LES OXYDES D'AZOTE (NOX)** Ils sont émis lors de la combustion (moteurs thermiques des véhicules, chauffage, production d'électricité...). **LES PARTICULES PM10 ET PM2,5** Elles sont issues de toutes les combustions et de l'industrie manufacturière. Le chauffage biomasse est le premier émetteur de particules, spécifiquement en période hivernale. L'agriculture et les transports émettent aussi des polluants qui peuvent se transformer en particules secondaires.

L'OZONE (O3) Il est produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires tels que les NOx, le monoxyde de carbone (CO) et les COV. **LE VENT** disperse les polluants.

À l'inverse, les conditions anticycloniques (temps calme avec peu ou pas de vent) favorisent l'accumulation de polluants et la transformation chimique des composants polluants, ce qui entraîne une importante dégradation de la qualité de l'air. **LA PLUIE** lessive l'air, mais peut devenir acide et transférer les polluants dans les sols et dans les eaux. **LE SOLEIL**, par l'action du rayonnement, transforme les oxydes d'azote et les composés organiques volatils en ozone. **LA TEMPÉRATURE**, qu'elle soit haute ou basse, agit sur la formation et la diffusion des polluants, comme les particules. les primaires, directement issus des sources de pollution les secondaires, qui se forment par transformation chimique des polluants primaires dans l'air

LA MÉTÉO : UN FACTEUR CLÉ DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- LE – SAVIEZ -VOUS ?

15000 litres C'est le volume d'air quotidien dont a besoin un être humain pour vivre. Elle se traduit par une modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles à la santé et à l'environnement. Trois de ces polluants sont particulièrement problématiques en raison du dépassement récurrent des normes de qualité de l'air.

LES POLLUANTS, d'où viennent-ils ?

Les polluants atmosphériques sont nombreux dans notre environnement. Ils peuvent provenir des activités humaines ou directement de la nature et ne sont pas tous émis de façon homogène dans le temps et l'espace.

DES SOURCES VARIÉES D'ÉMISSIONS SECTEURS D'ACTIVITÉS ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Sont cités ci-dessous les principaux polluants issus des activités humaines.
 NOX : oxydes d'azote NH3 : ammoniac SO2 : dioxyde de soufre COVnM : composés organiques volatils non méthaniques PM10 et PM2,5 : particules en suspension, respectivement inférieures à 10 µm et 2,5 µm .

- LE – SAVIEZ -VOUS ?

Les émissions de polluants atmosphériques varient selon la période de l'année et les activités liées à cette période. Par exemple, l'ammoniac agricole provoque des concentrations importantes de PM10 au printemps, quand le chauffage domestique est une des principales causes d'émissions en hiver.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE,

- QUELS EFFETS ?

La qualité de l'air a des répercussions, principalement sur notre santé et sur l'environnement. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme.

SUR NOTRE SANTÉ

Les polluants atmosphériques peuvent nous affecter

par voie respiratoire, principal point d'entrée de l'air et donc des polluants
par voie digestive, lorsque les polluants contaminent notre alimentation
Par voie cutanée, même si cela reste marginal

Leurs effets dépendent :

- de leur composition chimique ;
- de la taille des particules ;
- de nos caractéristiques (âge, sexe...), mode de vie (tabagisme...) et état de santé ;
- du degré d'exposition (spatiale et temporelle) et de la dose inhalée

SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Les polluants atmosphériques ont des incidences.

LES CULTURES

L'ozone en trop grande quantité provoque l'apparition de taches ou de nécroses à la surface des feuilles et entraîne des baisses de rendement, de 5 à 20 %, selon les cultures.

LES ÉCOSYSTÈMES

Ils sont impactés par l'acidification de l'air et l'eutrophisation. En effet, certains polluants, lessivés par la pluie, contaminent ensuite les sols et l'eau, perturbant l'équilibre chimique des végétaux. D'autres, en excès, peuvent conduire à une modification de la répartition des espèces et à une érosion de la biodiversité

LES BÂTIS

Les polluants atmosphériques détériorent les matériaux des façades, essentiellement la pierre, le ciment et le verre, par des salissures et des actions corrosives.

Il ne faut pas confondre pollution de l'air et gaz à effet de serre (GES). Les polluants de l'air, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct sur la santé et les écosystèmes. Les GES sont responsables du changement climatique. Ils restent très longtemps dans l'atmosphère, mais ont peu d'effets directs sur la santé (à l'exception de l'ozone, qui est aussi un polluant de l'air).

L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de chacun à tout instant. Réduire les émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien.

ÊTRE UN CITOYEN ET ACTIF Quels gestes adopter ?

SE DÉPLACER AUTREMENT

Privilégier la marche, le vélo et les transports en commun (des parcs relais facilitent votre accès aux centres-villes des principales agglomérations)

Choisir le covoiturage

Entretenir son véhicule, vérifier la pression des pneus

Pratiquer l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation...)

Acheter un véhicule faiblement émetteur (plus d'information sur ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/vehicules et l'identifier grâce au certificat qualité de l'air, Crit'Air, à commander en quelques clics sur : certificat-air.gouv.fr

S'INFORMER

Sur la qualité de l'air à l'échelle nationale : prevair.org

Sur la qualité de l'air de sa région : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Sur les règles spécifiques à chaque territoire : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Sur les recommandations sanitaires :

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Sur les épisodes de pollution :

www.lcsqa.org/fr/vigilance-atmospherique

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif-de-gestion-des-episodes-de-pollution-a13991.html

Musique et Nature en Bauges

L'excellence à portée de tous

12 concert, 200 musiciens . Le 26ème édition du festival vous propose 12 étapes du 12 juillet au 21 août n'hésitez pas à consulter le site pour réserver

www.musiqueetnature.fr

DIMANCHE 11 AOÛT • 20H30

ÉGLISE DE VIUZ-LA-CHIESAZ



Chopin : les deux concertos pour piano

Quatuor Voce, Piano François Dumont, Contrebasse Frédéric Alcaraz

Réservations

Par internet : [BILLETTERIE DU FESTIVAL](#)

À la billetterie à l'Office du Tourisme du Coeur des Bauges

Par téléphone : +33 (0)4 79 54 84 28

Par correspondance : En retournant le bulletin de réservation complété.

[TÉLÉCHARGER LE BULLETIN DE RÉSERVATION](#)



Article de presse territoriale

PLUi-HMB : 5 rendez-vous immersifs pour comprendre les choix d'aménagement de demain

Imaginer pour que chacun puisse s'approprier les **principes du futur règlement du PLUi HMB en cours d'élaboration**, les ateliers organisés par le Grand Annecy ont réuni plus de 160 personnes au total autour d'un plateau de jeu spécialement conçu pour l'occasion.

Les règles du jeu du futur règlement

Projetés en 2030, les participants se sont vu confier la mission de **répondre aux besoins de développement** d'un territoire fictif tout en respectant les **orientations du PADD**. Au programme : construire 1400 nouveaux logements et permettre le développement de 50 entreprises en utilisant au maximum 12 hectares d'espaces naturels et agricoles. Accompagnés par des agents du service urbanisme et armés de jetons, les participants ont, en coopération avec les autres joueurs, adopté des stratégies pour atteindre les objectifs posés.



Atelier organisé par le Grand Annecy le 16 avril 2024 à Annecy. © Jean-Marc Favre / Wooloomooloo

Les participants ont ensuite partagé avec les autres tables de jeu les orientations ayant guidé leurs actions. Un participant témoigne : *"Nous avons souhaité privilégier une approche qualitative réduisant le plus possible les impacts négatifs liés à l'étalement urbain. Résultat, nos objectifs [de construction de logements pour la population] n'ont pas été atteints, ce qui montre la difficulté de concilier tous les éléments !"*.

En amont de la partie, Christian Anselme, vice-président du Grand Annecy en charge de l'aménagement des territoires et de la préservation des espaces naturels, avait rappelé les grandes orientations fixées dans le cadre du PADD et **présenté les grands principes du futur règlement** en cours d'élaboration.

De nouveaux rendez-vous prévus en 2025

Les différentes pièces règlementaires et prescriptives qui composent le PLUi-HBM seront finalisées d'ici la fin de l'année, en collaboration avec l'ensemble des 34 communes de l'agglomération. Début 2025, de nouveaux temps d'information seront proposés aux acteurs et habitants du territoire pour présenter le nouveau zonage, avant la tenue d'une enquête publique.

Aménager un territoire respectueux de son environnement et de ses habitants

*Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat Mobilités Bioclimatique** encadrera l'aménagement et le développement du territoire et fixera les règles générales d'utilisation du sol. Ce PLUi-HMB s'appuie sur un PADD, largement concerté depuis 2021, adopté en 2023, qui acte un véritable changement de modèle pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique. Le règlement constitue la troisième et dernière phase d'élaboration du PLUi-HMB du Grand Annecy. À l'aide du **zonage**, le règlement fixe les règles d'utilisation du sol en matière de construction et d'aménagement. Il est complété par les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui précisent les objectifs de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets et par les **Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)** qui détaillent les mesures nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat et de mobilités.

La page économique

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture de la SAS **S&A Distribution**, votre nouveau commerce de gros spécialisé dans le matériel et l'équipement de menuiserie, charpenterie, et zinguerie : outillage et quincaillerie.

Avec près de 10 ans d'expérience dans le secteur, *S&A Distribution* offre une vaste gamme de matériel et de quincaillerie de haute qualité pour les professionnels et les particuliers.

Que vous soyez charpentier, couvreur ou menuisier, vous trouverez tout le nécessaire pour mener à bien vos projets de construction ou de rénovation. Nous sommes là pour vous conseiller et vous fournir le meilleur service possible pour assurer la réussite de vos travaux.

Venez nous découvrir notre Instagram, contactez Stéphane au 06 95 84 23 10 et partons ensemble pour construire vos futurs projets !



suite

Marre du nettoyage de votre voiture.

Nous vous proposons un lavage auto (aspirateur, poussière, traitement des plastiques etc...) à partir de 45€.

Au travail ou à la maison c'est vous qui décidez !



Syntill'auto

Vous n'avez pas le temps, l'envie, ni même le matériel pour nettoyer votre voiture ?

Lavage sans eau

Nous vous proposons nos services sur votre lieu de travail, loisirs, rendez-vous, domicile, etc...

Ne perdez plus votre temps !!

Nous contacter : 06/23/00/23/59 ou sur notre page

"COMME A LA MAISON", le Food Truck bleu, sur le parking en face du cimetière qui vous propose des burgers et frites maison, préparés avec amour et passion !

Chez nous, la qualité est au cœur de notre cuisine. Nous sélectionnons soigneusement nos ingrédients pour vous offrir des burgers savoureux et des frites croustillantes, le tout fait maison.

Nous vous accueillons le **lundi, mercredi et vendredi de 18h à 21h30** pour vous régaler avec nos recettes originales et gourmandes. Que vous soyez plutôt classique ou aventurier, vous trouverez forcément votre bonheur dans notre menu varié.

Alors n'hésitez plus, venez nous rendre visite et laissez-vous tenter et transporter par des saveurs authentiques et réconfortantes, comme si vous étiez chez vous.
site internet :

<https://comme-a-la-maison-foodtruck-viuz-la-chiesaz.eatbu.com/?lang=fr>



Associations

Comité des fêtes
Viuz la Chiésaz

Viuz-la-Chiésaz, tenez-vous prêts !

Le Comité des Fêtes est fier de vous annoncer le retour tant attendu d'un événement qui a marqué tous les esprits et réchauffé tous les cœurs. Notez bien la date du **21 septembre 2024** sur vos calendriers, car ce jour-là, notre village revivra une fête mémorable, dont le souvenir est resté gravé dans nos mémoires.

Le Comité des Fêtes, avec l'enthousiasme et la passion qui le caractérisent, prépare une édition encore plus spectaculaire. Les détails exacts des festivités restent pour l'instant bien gardés, mais nous pouvons vous garantir une soirée fantastique. De la musique, des animations et des délices gastronomiques locaux, chaque élément de la fête a été pensé pour faire revivre la magie d'une fête encrée dans la culture du village.

Nous ne pouvons pas tout vous révéler dès maintenant, mais sachez que le 21 septembre 2024 sera une date à marquer d'une pierre blanche. Préparez-vous à vivre une expérience exceptionnelle, à vous replonger dans l'atmosphère festive qui a rassemblé tout notre canton, et à créer de nouveaux souvenirs impérissables.

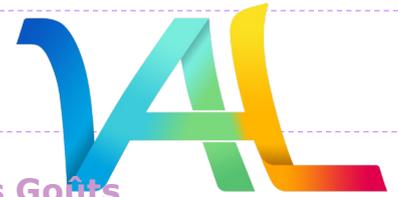
Restez attentifs, les informations supplémentaires sur les activités et le programme de la fête seront dévoilées progressivement. En attendant, nous vous invitons à vous préparer et à partager l'excitation avec vos proches. Viuz-la-Chiésaz se prépare à une fête extraordinaire, et nous avons hâte de vous y retrouver !

Alors, êtes-vous prêts à revivre la magie ? Le rendez-vous est pris, et le compte à rebours a commencé... Ne manquez pas l'événement de l'année !

Evan MARTIN pour le Comité des Fêtes de Viuz-la-Chiésaz

Présent sur Facebook et sur Instagram

Associations



Viuz Animation Loisirs : Des Activités Pour Tous les Goûts

Viuz Animation Loisirs continue d'enrichir son offre avec une variété d'activités adaptées à tous les âges et tous les goûts. Voici un aperçu détaillé des activités proposées pour la saison à venir.

1. Théâtre Comique

La séance de théâtre comique, toujours très prisée, est maintenant dédoublée pour permettre à plus de participants d'y assister. Elle aura lieu le lundi ou le mardi, avec un nombre limité de participants pour garantir une expérience de qualité. Inscrivez-vous rapidement pour ne pas manquer cette opportunité de découvrir ou redécouvrir les joies du théâtre dans une ambiance conviviale et amusante.

2. VTT

Les jeunes amateurs de vélo tout-terrain pourront s'en donner à cœur joie avec des séances spécifiques selon leur âge :

Pour les 7 à 10 ans : Tous les lundis de 16h30 à 18h00.

Pour les 12 à 14 ans : Tous les lundis de 17h30 à 19h00.

Ces séances sont encadrées par des professionnels et offrent une excellente occasion de pratiquer le VTT en toute sécurité tout en améliorant leurs compétences techniques.

3. Sophrologie

La sophrologie reste aux mêmes horaires, offrant un moment de détente et de bien-être pour tous ceux qui souhaitent apprendre à mieux gérer le stress et les émotions. En plus des cours habituels, un cours pour les maternelles sera désormais proposé le jeudi de 16h30 à 17h30. Ces séances sont idéales pour initier les plus jeunes à la relaxation et à la gestion des émotions dès le plus jeune âge.

4. Nouveaux cours avec notre nouvelle intervenante Géraldine

Viuz Animation Loisirs est ravi d'accueillir une nouvelle intervenante qui enrichira notre programme avec des activités variées et bénéfiques pour le corps et l'esprit :

Full Renfo / Cardio : Lundi de 18h30 à 19h30. Un entraînement complet pour renforcer les muscles et améliorer la condition cardiovasculaire.

Gym Douce : Mercredi de 9h30 à 10h30. Des exercices doux et adaptés pour entretenir la forme physique en douceur.

Stretching : Mercredi de 10h40 à 11h40. Étirements pour améliorer la souplesse et prévenir les blessures.

Rando/Cardio Ludique pour les Enfants : Vendredi de 16h30 à 17h30. Une façon amusante et active pour les enfants de se dépenser tout en s'amusant.

Pilate : Vendredi de 18h00 à 19h00. Un cours pour renforcer les muscles profonds, améliorer la posture et l'équilibre.

5. Yoga

Une nouvelle professeure de yoga interviendra le lundi de 19h40 à 20h40. Ces séances vous permettront d'allier relaxation, souplesse et renforcement pour améliorer votre bien-être.

6. Cours de Dessin

Pour les amateurs d'art, Viuz Animation Loisirs propose également des cours de dessin :

Pour les enfants : Mardi de 17h30 à 18h30.

Pour les adultes : Mercredi de 19h00 à 20h15.

Ces cours permettent de développer les compétences artistiques dans une ambiance créative et détendue.

7. Arts Créatifs pour Enfants

Les enfants pourront aussi exprimer leur créativité lors des cours d'arts créatifs, chaque jeudi de 16h30 à 17h45. C'est une excellente occasion pour les jeunes de s'initier à diverses techniques artistiques et de laisser libre cours à leur imagination.

8. Tai Chi Chuan

Le Tai Chi Chuan, un art martial chinois reconnu pour ses bienfaits sur la santé physique et mentale, sera proposé le samedi de 9h30 à 11h00. Ces séances sont ouvertes à tous, quel que soit votre niveau, et offrent une occasion parfaite de commencer le week-end en douceur.

9. Cinebus

Le Cinebus fait son grand retour avec une séance mensuelle dédiée aux enfants et une autre pour les adultes. C'est l'occasion de découvrir des films variés dans une atmosphère conviviale, idéale pour les cinéphiles de tous âges.

10. Recherche de Responsable de Ski

Enfin, il est important de noter que Viuz Animation Loisirs est actuellement à la recherche d'un(e) responsable de ski. Sans ce poste clé, les activités de ski prévues pour l'hiver 2025 ne pourront malheureusement pas avoir lieu. Les candidatures sont ouvertes, et nous espérons trouver rapidement la personne idéale pour permettre à nos membres de profiter des joies de la neige cet hiver.

Démarrage et Période d'Essai

Les cours débuteront le **9 septembre**. Viuz Animation Loisirs offre deux semaines d'essais gratuites pour permettre à chacun de découvrir les activités proposées et de choisir celles qui correspondent le mieux à leurs envies et besoins. Ne manquez pas cette opportunité de tester plusieurs disciplines avant de vous engager pour l'année !

Viuz Animation Loisirs continue de s'engager à offrir des activités variées et enrichissantes pour tous. Que vous soyez amateur de théâtre, passionné de sports, d'arts ou en quête de moments de bien-être, vous trouverez certainement une activité qui vous convient.

Rejoignez-nous et profitez de tout ce que Viuz La Chiésaz a à offrir à travers son dynamique programme de loisirs. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, n'hésitez pas à visiter notre site internet, qui sera mis à jour durant le mois de Juillet.

Pour rappel, nous recherchons toujours des bénévoles pour intégrer le bureau, notamment un responsable de la relation intervenants (Contacter : viuz.animation.loisirs@gmail.com)

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble des moments de joie et de détente !



Cinébus

Cinéma Itinérant des Pays de Savoie

C'est où ? salle de motricité de l'école maternelle.

- **C'est combien ?** Plein tarif non adhérent. 5,50 €
Tarif réduit adhérent. 4,50 €. Jeune public. 3,50 € jusqu'à 24 ans inclus.

VENDREDI 13 SEPTEMBRE à 17H30



VICE VERSA 2

De Kelsey Mann - Disney
USA 2024 Durée 1h24

Film d'animation jeune public

à partir de 6 ans 

Fraichement diplômée, Riley est désormais une adolescente, ce qui n'est pas sans déclencher un chamboulement majeur au sein du quartier général qui doit faire face à quelque chose d'inattendu : l'arrivée de nouvelles émotions ! Joie, Tristesse, Colère, Peur et Dégoût - qui ont longtemps fonctionné avec succès - ne savent pas trop comment réagir lorsqu'Anxiété débarque. Et il semble qu'elle ne soit pas la seule...

VENDREDI 13 SEPTEMBRE à 20H30



UN P'TIT TRUC EN PLUS

De Artus
Avec Artus, Clovis Cornillac, Alice Belaïdi
France 2024 Durée 1h39

Film tout public

Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé. Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais.

Bibliothèque



La Bibliothèque... Municipale ET Gratuite !

Ce début d'année a été synonyme de grands changements pour la bibliothèque et ses bénévoles. En effet, la mairie a fait le choix de municipaliser ce tiers lieu et de créer un poste à part entière pour une gestion optimale. Marie Bouvier bénéficie ainsi d'un mi-temps : 15h/semaine entièrement dédiées à la vie de votre bibliothèque. Mais le conseil municipal n'a pas simplement créé ce nouveau service public au sein de la commune, il a décidé de le mettre à disposition de tous, **gratuitement**. Cet engagement est un acte fort pour une mairie comme Viuz-la-chiésaz ! Il confirme la prise de conscience de nos élus pour la culture et sa nécessité d'être accessible à chacun d'entre nous.



L'équipe de la bibliothèque remercie M. Le Maire et ses conseillers pour cette superbe décision. N'hésitez plus et venez passer la porte de votre bibliothèque !

Nous tenions également à remercier VAL pour ces années de collaboration et de soutien !

Nous vous attendons nombreux !

Biblio Bingo

Notre jeu de l'été... C'est sa 5ème édition cette année !

Le principe est toujours aussi simple : lire 9 livres de la Bibliothèque, sur des thèmes définis sur la grille de Bingo...

Pour récompenser les lecteurs, nous sommes toujours à la recherche de lots...

Si vous ou l'un de vos proches, travaillez dans une structure, une entreprise, désireuse de nous accompagner dans ce jeu qui incite à la lecture, pouvez-vous nous doter de lots, de goodies, de bons d'achats, de jeux, de produits etc ?...C'est avec plaisir que nous les réceptionnerons tout l'été.

BIBLIO BINGO

Bibliothèque de Viuz la Chiesaz



9 livres lus entre
le 6 juillet et le 7 septembre 2024
et c'est gagné !

Jouez avec les livres !

Pendant vos vacances, vous ne savez pas quoi lire ?
Laissez-vous embarquer dans un défi, seul ou à plusieurs
(en famille, entre amis...), pour les **enfants** et les **adultes**.



Règlement

Empruntez 9 livres qui correspondent
aux thèmes des cases

....

Complétez chaque case en indiquant
le titre lu et donnez votre avis
(entourez le smiley)

....

Faites valider chaque case
par un tampon de la Bibliothèque

9 cases tamponnées ?

C'est gagné !

Tirage au sort parmi
les gagnants et
remise des lots :
samedi 14 septembre

Bon Biblio Bingo !

Choix de la catégorie :

Famille

Ado

Ne cocher qu'une seule case

Adulte

Enfant

Nom / Prénom(s) :

.....
.....

BIBLIO BINGO

<p>Un livre dont l'histoire se déroule en France</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un livre dont un personnage est âgé</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un Manga</p> <p>.....</p> <p></p>
<p>Un livre avec une couverture rose</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un livre avec la lettre "R" dans le titre</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un livre avec un véhicule sur la couverture</p> <p>.....</p> <p></p>
<p>Un livre contenant + de 200 pages</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un livre contenant - de 50 pages</p> <p>.....</p> <p></p>	<p>Un livre au choix</p> <p>.....</p> <p></p>





Premières Pages

Une animation était organisée samedi 22 juin, pour nos bambins, autour de l'album « Pouik et le petit oiseau »... livre offert par le département à tous les enfants nés ou adoptés en 2023 !

Votre enfant est de 2023 et vous n'avez pas pu être là ?... Pas d'inquiétude : vous pouvez passer à la bibliothèque pour récupérer votre livre jusqu'en novembre prochain.



La Vache qui Lit

Les enfants de la Classe de CM1/CM2 de l'école de Viuz ont participé, cette année encore, à l'évènement « La vache qui lit » : prix qui récompense un auteur de la littérature jeunesse.

Le Principe : Chaque enfant a pu lire un ou plusieurs des romans de la sélection (5 au total) et voter sur un bulletin anonyme qui a été remis à Savoie Biblio pour être comptabilisé.

La remise du prix aura lieu mercredi 28 août 2024 pendant le festival Au bonheur des Mômes.



Rappel des horaires :

Mardi	de 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi	de 10 h 00 à 11 h 30
Samedi	de 9 h 00 à 12 h 00

Uniquement les mardis et samedis pendant les vacances scolaires d'été...

Date à retenir :

Samedi 14 septembre matin

Portes Ouvertes de la Bibliothèque avec la remise des lots du Biblio Bingo !



Association : club des anciens



Avant la pause estivale, le « club des anciens » a clôturé sa saison avec la traditionnelle sortie annuelle le jeudi 5 juin 2024.

Partis en car, très tôt le matin, en direction du Chablais, vers les rivages du Lac Léman, les participants ont apprécié le petit-déjeuner près de La-Roche-Sur-Foron.

Arrivés à Evian-Les-Bains. Ils embarquèrent pour une croisière et une visite guidée du « Pré curieux » avec de magnifiques jardins dans un cadre merveilleux. En outre, c'est un lieu protégé pour ses zones humides, sa faune et sa flore.

Après le déjeuner au restaurant, c'est en petit train qu'ils découvrent le centre de la ville d'Evian-Les-Bains, ses ruelles et principaux monuments.

Sur le chemin du retour, cette belle journée ensoleillée s'est terminée autour d'un goûter pique-nique convivial.

Textes et photos Christiane GRAVIER



Le « Club des anciens » reprendra ses activités le mercredi 2 octobre 2024 à 14h00 dans la salle paroissiale, il est ouvert à TOUS les retraités. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Le Président Bertrand COUCHAUX 06.95.24.82.16

La secrétaire Christiane GRAVIER 04.50.77.51.37

Rappel aux propriétaires de chien



Stop aux contaminations dans les champs !

Les déjections canines peuvent être porteuses de parasites. L'un d'entre eux cause la néosporose, une maladie grave chez les vaches, qui entraîne des avortements. Elle se transmet quand elles mangent de l'herbe ou du foin contaminé par des déjections. Malheureusement, il n'y a aucun traitement ni vaccin disponible et les vaches infectées transmettent souvent la maladie à leurs veaux.

Cette maladie est l'affaire de tous. Afin de limiter sa propagation, les éleveurs déploient un contrôle strict des vaches positives et veulent éviter tout risque de contamination.



Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse !

CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC

www.services.casmb.fr

Tél : 04 79 33 43 36 Email : contact@smb.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 174

haute
savoie
le Département



Les sacs de déjections canines sont disponibles vers le terrain de pétanque derrière la mairie.

Merci de jeter le sac usagé uniquement dans la poubelle prévue à cet effet (en dessous des sacs)



Pause gourmande



Tournée 2024

En juillet et août, chaque semaine : nos glaces maison au pied de chez toi avec le

Vesp'à glaces

by Chocolaterie Gaël Jacob

Oups, t'as loupé ton arrêt ? Alors cours vite au suivant !



Le Mardi

La Compôte :

- Place de l'église : 13h00

Doucy :

- Place de l'église : 13h30
- Doucy dessous : 14h00

Jarsy :

- Belleville : 14h30
- Précherel : 15h00
- Chef-lieu (bas) : 15h45

Ecole :

- Place de l'église : 16h00

Sainte-Reine :

- Routhennes : 17h30
- Epernay : 18h00

Le Châtelard :

- Camping Les Cyclamens : 20h00 - 21h00

Le Mercredi

Bellecombe :

- Pont du Diable (parking) : 12h30

Leschaux :

- La Touvière : 13h30
- Col de Leschaux : 14h00

Bellecombe :

- Le Villard dessus : 15h30
- Le Villard dessous : 15h45

Côte-chaude :

- Chef-lieu : 16h15
- Les Dodes : 16h30
- Broissieux (four) : 16h45

La Motte-en-Bauges :

- Mairie : 20h00
- Les Dalphins : 21h00

Glaces à la boule (en pots ou en cornets) - Eskimos maison

Le Jeudi

Le Châtelard :

- Vieux bourg : 14h00

Aillon-le-Vieux :

- Mairie : 15h00

Aillon-le-Jeune :

- Fruitière : 15h15

Le Châtelard :

- Le Villaret : 16h30

Entrelacs :

- Mognard : 17h30
- Epersy : 18h15

Saint-Ours :

- Eglise : 19h00

Chainaz-les-frasses :

- Salle des fêtes : 19h45

Le Vendredi

Lescheraines :

- Centre équestre : 13h30

Le Noyer :

- Place de l'église : 14h15

Saint-François de Sales :

- La Magne : 15h15

Arith :

- Montagny : 16h00
- Boulangerie : 16h30

Allèves :

- Vers l'école : 17h30

Gruffy :

- Parking église : 18h15

Viuz la Chiesaz :

- Vers arrêt-bus : 19h30

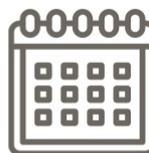


jkola

Chocolaterie artisanale
Gaël JACOB

Le Pont
73 340 LESCHERAINES

04.79.61.54.36
chocolateriejacob@orange.fr



Horaires indicatifs : Soyez aux aguets du son du klaxon ! - Arrêts de 15 min à 1h00 selon les lieux
Annulations possibles en fonction de la météo (surveillez bien notre page Facebook D)

www.chocolateriejacob.com



Etat civil

Mariages



Cassandra POMMIER et
Thomas MARTY
Le 20 avril



Audrey REMI et
Stéphane MARTIN
Le 13 juin



Laetitia BARTOLI et
Jérémie LE GUEN
Le 22 juin

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Naissances



Julia le 16 mai
Bahia le 23 mai
Jeanne le 30 mai
Lùcia le 28 juin
Elyna le 3 juillet
Soan le 16 juillet

Bienvenue aux bébés et félicitations aux heureux parents

Petites annonces



Florence et Romain FOULON

2 Route des Bauges

74540 Viuz-la-Chiésaz

Tel : 04 50 77 51 43

sarl.foulons.bakery@gmail.com



Studio 30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
sur planity.com



Numéros
d'urgence

Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

SAMU - Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences **15**

Police secours ou **gendarmerie** **17**

Allo enfance maltraitée **119**

Enfants Disparus **116**

Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés **3919**

Samu Social - Secours aux sans abris ... **115**

Centre anti-poison **01.40.05.48.48**

Gendarmerie d'Alby sur Chéran

(permanence jour et nuit) **04.50.68.10.02**

MAIRIE **04.50.77.51.44**

